

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 MAI 2020
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / MME BRIGITTE DEVÉSA**

OBJET : Soutien au laboratoire de culture et de thérapie cellulaire de l'assistance publique-hôpitaux de Marseille : deuxième avenant à la convention.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la protection maternelle et infantile, l'enfance, la santé et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'assistance publique - hôpitaux de Marseille (AP-HM) sollicite du Département la prorogation de la validité de la convention concernant la rénovation du laboratoire de culture et de thérapie cellulaires (votes du 19 décembre 2014 - rapport n°175 et du 14 septembre 2018 - rapport n°16) situé à l'hôpital de la Conception.

Le laboratoire de culture et de thérapie cellulaires est un laboratoire très innovant en matière de recherche et de nouvelles pistes thérapeutiques à partir des cellules souches. Il est un des rares laboratoires accrédités en France pour ce type de recherche.

Les programmes successifs de réhabilitation et de restructuration globale de l'AP-HM ont entraîné un retard dans la réalisation de la totalité de ce projet de rénovation. La pose des nouveaux équipements d'extraction a notamment été stoppée par l'épidémie Covid 19.

Il est donc proposé de proroger de 18 mois, par avenant, la validité de cette convention.

Ce projet est affecté à l'autorisation de programme N° 2014-14058W.

Cet avenant n'a pas d'incidence financière supplémentaire pour le Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

